



Revue suisse d'apiculture

www.abeilles.ch

144^e année ■ Paraît 10 fois par an ■ N° 1449

N° 10 / 2023 ■ Octobre



ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

HOSTETTLERS®

Alimentation *pour Abeilles*



**éprouvée et riche, recommandée
par les apiculteurs**

contenant sucre, fructose
et sucre de raisin

- Sucre Suisse
- conservation 24 mois (DULO)
- sans agents conservateurs



NOUVEAU



SIROP ALIMENTAIRE

Idéal pour l'alimentation automnale,
72-73% matière sèche.

BagInBox 20 kg / 10 kg / 6 kg
Bouteille PET 2 kg
remises à partir de 100 kg

CANDI ALIMENTAIRE

Idéal pour l'alimentation de stimulation au
printemps et l'alimentation intermédiaire.

Bac transparents 1.5 kg
Carton sac en plastique 6 kg
remises à partir de 24 kg

BAC TRANSPARENTE 1.5 kg

Dépôts:

voyez: www.hostettlers.ch

Genève Camion Transport SA
53, Rte. des Jeunes
1227 Carouge
Tél. 022 343 23 40

Dailens Planzer Transports SA
Zone industrielle Les Graveys
1306 Dailens
Tél. 021 863 14 45

Lyss Planzer Transport AG
Industriering 17
3250 Lyss
Tél. 032 387 31 11

Burgdorf Camion Transport AG
Buchmattstrasse 70
3400 Burgdorf
Tél. 034 428 00 28

Sion Berthod Transports SA
Route de la Drague 56
1950 Sion
Tél. 027 205 66 33

Prix de base / remises voir:
www.hostettlers.ch

Sirop (Bio/conventionnel): La remise est accordée pour la quantité achetée tout au long d'une année civile et est mis à jour avec chaque facture. Il est possible d'effectuer plusieurs retraits au cours de l'année. Les prix indiqués s'appliquent aux marchandises retirées aux dépôts à partir de 4 paquets.

www.hostettlers.ch / Tel. gratuit: 0800 825 725



Hostettler-Spezialzucker AG

Karl Roth-Str. 1, CH-5600 Lenzburg 1

Tel. 044 439 10 10, www.hostettlers.ch





SOMMAIRE

Page

Editorial

Un Etat qui soutient l'apiculture amateur et professionnelle? 416

Conseils aux débutants 417

SAR

Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 19 juin 2023 421

Prix de l'abonnement à la revue 421

Diminution des tarifs pour les surprimes de l'assurance vol, déprédations et intoxications 422

apiservice

Offres du SSA: chacun y trouve son compte 424

Actualiser et approfondir ses connaissances grâce au programme de santé 428

Apiculture ici et ailleurs 431

Abeilles sauvages

Les bourdons 433

Parlement fédéral

Les abeilles, condamnées à patienter. Mais que fait le Parlement? 435

Elections fédérales du 22 octobre 2023 438

Varroa

Le traitement d'hiver, clé de voûte du concept de lutte contre le varroa 440

Brevet fédéral d'apiculture

25 apicultrices et apiculteurs ont obtenu avec succès leur brevet fédéral 444

Pesées et stations d'observations

Rapports août 2023 446

Revue de presse 448

Dates à retenir 453

Les articles publiés dans la *Revue suisse d'apiculture* sous une signature individuelle n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Néanmoins, comme nous répondons juridiquement de tout ce qui est publié, selon la jurisprudence, nous nous réservons le droit de ne pas publier certains textes, documents, lettres!

Photo couverture: Certains croient que c'est le mâle de l'abeille, mais c'est en fait un vaste genre d'abeilles sauvages. Découvrez ce mois-ci les bourdons (Bombus). Photo Sarah Grossenbacher.

Les annonces et articles à publier doivent être adressés à la rédaction: revue.sar@abeilles.ch

Délais 2023: N° Novembre-Décembre: 25 octobre • 2024: N° Janvier-Février: 15 décembre 2023

(Tarifs des annonces et autres délais 2023: www.abeilles.ch)

Un Etat qui soutient l'apiculture amateur et professionnelle ?



Chers apiculteurs, chères apicultrices,

Selon les statistiques suisses, seulement 0,4% des apiculteurs avaient plus de 80 colonies en 2014¹. En d'autres termes, cela représente 54 personnes sur tout le territoire helvétique. Lors d'un travail de fin d'études du brevet fédéral d'apiculture, un candidat a estimé qu'il fallait 350 colonies pour vivre de l'apiculture en tant qu'activité principale².

La rentabilité de l'apiculture professionnelle n'est pas sans rappeler celle de l'élevage de mammifères tels que poulets et cochons : il faut voir grand pour s'en sortir. Mais cette solution est plus économique qu'écologique dans les deux cas. L'agriculture bénéficie de paiements directs afin de pouvoir encourager des prestations écologiques sans invalider la viabilité économique des exploitations. Pourquoi l'apiculture ne pourrait-elle pas bénéficier de telles aides ? Selon le Conseil fédéral en réponse à une interpellation en ce sens (voir p. 435), il est écologiquement plus intéressant de garder une grande part d'apiculteurs amateurs avec peu de colonies. Mais un soutien aux professionnels ne leur permettrait-il pas de diminuer leur cheptel afin de pratiquer une apiculture qui « prend son temps » pour une meilleure santé des abeilles ? Gardons à l'esprit qu'il est essentiel de maintenir une branche professionnelle à l'apiculture, qui puisse assurer la production en gros de produits de la ruche indigènes tels que propolis, cire et miel. Même si le chiffre semble dérisoire, ces 54 apiculteurs professionnels méritent d'être reconnus comme producteurs primaires, et d'être soutenus en conséquence. Heureusement, la toile n'est pas blanche : un soutien à l'apiculture de la part de l'Etat est déjà dispensé au travers du Service sanitaire apicole (voir p. 424), du Centre de recherche apicole, du Brevet fédéral d'apiculture et de certaines subventions cantonales et fédérales. La volonté de défendre la cause des abeilles et des apiculteurs est également bien présente de la part des politiques, comme vous pourrez le constater dans notre rubrique « Parlement fédéral ».

Isaline Bise

Références

1. Charrière, J.-D., Frese, S., & Herren, P. (2018). *L'apiculture en Suisse*. Agroscope Transfer (250).
2. Quarta, V. (2020). Non publié.

Impressum

Editeur : Société Romande d'Apiculture (SAR)

Rédaction : Isaline Bise, revue.sar@abeilles.ch

Tirage : 4000 exemplaires

Mise en page et impression :

Centre d'impression Le Pays, Allée des Soupirs 2, CP 1116, 2900 Porrentruy

Changements d'adresse : Aude Steiner, Les Brüssattes 1, 2904 Bressaucourt, Tél. 032 466 76 64. E-mail : administration@abeilles.ch

Couleurs de marquage des reines

2018

2019

2020

2021

2022

2023



Octobre

Lennart Åstrand
conseils.debutants@abeilles.ch

Ça y est, le tour est joué, vous avez terminé la saison apicole 2023. Ou presque... Rien n'est jamais complètement terminé dans notre passion. Néanmoins, c'est le moment de laisser le rucher au repos, du moins jusqu'au traitement d'hiver à l'acide oxalique. C'est aussi le moment de préparer votre matériel pour concrétiser les plans que vous vous étiez imaginé pour la conduite de votre cheptel l'an prochain. Nettoyer, gratter, stériliser, modifier, construire, cirer sont à l'ordre du jour pour ces précieux mois d'hiver. Profitons-en pour être prêts à faire face à toutes les éventualités, affûtés pour répondre adéquatement aux sursauts d'humeur parfois violents de dame nature.

Et pour ceux qui n'ont été que récemment pris de passion et qui voient cet hiver comme la dernière étape avant le commencement d'une belle première aventure d'apiculture, c'est l'occasion de commencer sur de bonnes bases, notamment sur le plan légal. Les apiculteurs chevronnés quant à eux bénéficieront certainement du petit rappel législatif qui s'ensuit.

Détenir des abeilles

Bien que la base légale concernant les abeilles soit assez maigre en Suisse, il y a un certain nombre de règles auxquelles tout apiculteur doit se conformer.



Source: Lennart Åstrand

L'abeille mellifère est considérée en Suisse comme un animal de rente.

Tout d'abord, l'abeille mellifère (*Apis mellifera*) est considérée comme un animal de rente. Au sens de la loi, elle a le même statut qu'une vache ou un mouton. En tant qu'apiculteur vous êtes tenu de mettre tout en œuvre pour assurer sa survie dans les meilleures conditions possible ou abrégé ses souffrances si nécessaire.

Vous répondez aussi de la loi fédérale sur les épizooties. Cela implique qu'en cas de suspicion d'épizootie comme la loque par exemple, vous contactiez immédiatement votre inspecteur régional des ruchers et suiviez ses instructions. Cela peut paraître un peu barbant de se voir répéter ces choses éternellement mais il apparaît que beaucoup d'apiculteurs ignorent cet aspect dans la pratique de leur passion. Malheureusement, il arrive parfois que nous devions faire face à une épizootie et mieux vaut être affûté sur les bons réflexes à avoir que de risquer de contaminer tout le voisinage dans un pays où la proximité entre ruchers devient presque un problème.

Les organismes dits « à déclaration obligatoire » que sont la loque européenne, la loque américaine ainsi que le petit coléoptère de la ruche sont ceux pour lesquels vous devez impérativement contacter votre inspecteur régional des ruchers dans les plus brefs délais. La meilleure façon de le faire et la plus appréciée sera probablement un contact téléphonique suivi de quelques photos par message ou e-mail. De cette façon l'inspecteur pourra déjà vous rassurer ou prévoir son intervention en conséquence sans perdre de temps. Il vaut mieux agir tôt (et parfois pour rien) que de contaminer vos voisins.

En plus de ce devoir d'annonce, il est attendu de vous, apiculteurs, que vous remplissiez une feuille éditée par votre canton (certains cantons ont un formulaire en ligne) intitulée : registre des colonies. Cette feuille permet de tracer l'évolution de votre rucher, d'y renseigner les pertes hivernales, les différents traitements que vous avez dispensés, ainsi que les importations et exportations d'abeilles de votre rucher.

Elle est très importante et son remplissage aussi méticuleux soit-il, ne vous dispense en rien d'annoncer tous vos déplacements d'abeilles. Que ce soit pour suivre les floraisons en mode apiculture pastorale ou parce que vous achetez/vendez une colonie, vous devez demander à votre inspecteur régional son accord avant tout déplacement d'abeilles. Si vous changez de district ou de canton ce sont à ce moment les inspecteurs du lieu de départ et d'arrivée qui devront être avertis et donner leur accord. Il existe pour cela une app du nom de BeeTraffic, conviviale et facile à utiliser qui vous permet de générer une demande en toute simplicité. Les inspecteurs concernés reçoivent directement votre demande et vous répondent par retour d'e-mail.

Vos effectifs sont à présent bien enregistrés et clairement documentés, il vous reste à remplir un document qu'encore beaucoup plus d'apiculteurs oublient : le journal des traitements.

Dans certains cantons comme le Valais, le journal des traitements a été édité directement sur le registre des colonies. Si ce n'est pas le cas, il vous faudra donc remplir ce formulaire séparément. Vous trouverez aisément tous ces formulaires sur le site internet de votre canton, rubrique affaires vétérinaires. Même s'il peut paraître fastidieux de remplir ces formulaires, ils sont une aide précieuse pour l'inspection dans le cas où il faudrait tracer le déplacement d'une colonie suite à la découverte d'une maladie. Ne lésinons pas et rendons-nous tous ce service communautaire.



Source: Isaline Bise

Le journal des traitements doit être dûment rempli par l'apiculteur.

Si, comme la plupart des apiculteurs, vous vendez une partie de votre récolte de miel, un formulaire supplémentaire doit être rempli. Il s'agit du formulaire d'annonce pour les entreprises du secteur alimentaire. Ce formulaire du service cantonal des affaires vétérinaires sert à recenser les exploitants d'animaux qui commercialisent leurs produits à des fins alimentaires. Il ne doit être complété que lors du début de votre activité commerciale, lors de changements d'adresse ou de cessation d'activité. Actuellement, encore très peu d'apiculteurs se sont enregistrés mais cette situation est vouée à changer et je ne peux que vous inviter à régulariser votre situation.

Installer un rucher

L'installation d'un nouveau rucher est une étape exaltante de l'apiculture. Si l'on ne dispose pas déjà d'un terrain ou mieux, d'un emplacement. Il faudra se mettre en quête du terrain de rêve et obtenir l'autorisation du propriétaire pour y installer durablement des ruches. Trouver l'emplacement parfait peut s'avérer ardu : suffisamment ensoleillé, suffisamment ombragé, à proximité d'un point d'eau, dans une zone mellifère et si possible à l'écart des autres apiculteurs. La législation en revanche est plutôt absente en matière de rucher. Disons plutôt que si le propriétaire du terrain vous donne son accord pour l'installation d'un rucher, que les voisins directs ne s'y opposent pas et que la commune vous donne aussi son accord, votre projet se concrétisera très certainement. Quelques pots de miels pour graisser la patte de vos différents interlocuteurs seront d'usage et très appréciés.

En règle générale, si votre rucher se tient à proximité d'une voie de communication, vous prendrez garde à laisser une distance suffisante de sorte à ne pas effrayer les usagers. Il serait



Source: Lemmar Astrand

Tout nouveau rucher reçoit un numéro d'identification après l'annonce faite par l'apiculteur. Sur cette photo la plaquette d'identification figure en bas à droite.

ennuyeux qu'un essaim sorti de l'une de vos ruches perturbe dangereusement le trafic d'un axe autoroutier. Vous veillerez aussi à ce qu'une servitude ou un sentier ne se trouve pas à proximité immédiate. Il peut arriver quand l'orage menace qu'une colonie soit un peu plus gardienne que d'habitude et dans ce cas une distance d'environ 15 mètres des passants devrait suffire au maintien de la paix.

J'espère que cet article vous aura plu et appris quelque chose que vous ne saviez pas encore. Pour ma part je vous souhaite plein succès pour la mise en hivernage de vos colonies. En principe vous devriez avoir terminé de nourrir vos colonies en septembre tout en prenant soin d'éliminer les colonies douteuses. En octobre, selon votre région et le climat, il n'est pas rare que les colonies traversent une période durant laquelle il n'y a presque pas voir plus du tout de couvain. J'ai parfois profité de ce moment propice pour sublimer un peu d'acide oxalique et se débarrasser encore une fois de quelques varroas indésirables.

Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 19 juin 2023

La séance a lieu en vidéo-conférence. Tous présents. Le comité central :

- apprécie positivement la rencontre du 17 juin avec le comité de la Fédération valaisanne, organisée pour discuter des incompréhensions et de la poursuite de la collaboration.
- renonce à une assurance de protection juridique destinée à tous les membres.
- prend acte de la motion Klopfenstein-Broggini au sujet du glyphosate (23.3624).
- confirme qu'il souhaite que tous les cadres (moniteurs-éleveurs, conseillers apicoles et contrôleurs du miel), ainsi que les délégués à l'assemblée soient membres. Actuellement, c'est le cas à 100 %.
- confirme que le montant de la surprime de l'assurance vol, déprédations et intoxications diminue de 50 % lors de l'encaissement des cotisations 2024.
- débat des changements à apporter à la revue.
- prend les mesures suivantes concernant la lutte contre le frelon asiatique : former les cadres lors des cours, donner les informations sur la procédure à suivre, publier les informations de base dans la revue et sur le site de manière simple.

Pour le comité, Henri Erard

Prix de l'abonnement à la revue

Il est possible de s'abonner à la Revue suisse d'apiculture sans être membre d'une société ou fédération. Le prix de l'abonnement est de 50 fr. Pour les membres, l'abonnement à la Revue est compris dans la cotisation de 53 fr. que chaque section, société ou fédération encaisse.

100 personnes sont abonnées payantes en Suisse romande en 2023, alors que plus de 3800 apiculteurs reçoivent la revue par leur statut de membre.

Il est donc possible de considérer que la revue est moins chère que le statut de membre. Le comité central estime qu'il ne faut pas raisonner comme cela. Tout apiculteur reçoit beaucoup plus d'avantages en étant membre d'une société d'apiculture. Les avantages d'être membre sont :

- la formation continue,
- la possibilité d'être délégué(e) à l'Assemblée des délégués de la SAR et de participer ainsi aux décisions importantes de la vie de la société,
- les conseils dans les domaines de l'apiculture, de la production et de la commercialisation du miel ainsi que de l'élevage,
- l'abonnement à la Revue suisse d'apiculture,
- l'affiliation à l'assurance contre le vol, les déprédations et les intoxications,
- la possibilité de recevoir gratuitement l'agenda apicole romand,

- l'accès aux formations et fonctions de conseiller apicole, moniteur-éleveur et contrôleur du miel,
- la participation au programme de qualité du miel d'apiculture,
- l'accès aux services gratuits du Service sanitaire apicole (SSA) réservés aux membres (voir le catalogue des prestations, téléchargeable sur notre site),
- la participation au programme de santé du SSA.

Le comité a donc décidé d'augmenter le prix de l'abonnement à la revue à 60 fr. dès l'abonnement 2024 qui sera facturé en novembre 2023. Le but est d'inciter plus d'apiculteurs à devenir membres d'une section ou d'une fédération.

Pour le comité, Henri Erard, caissier

Diminution des tarifs pour les surprimes de l'assurance vol, déprédations et intoxications

L'assurance vol, déprédations et intoxications permet aux apiculteurs membres de la SAR d'être dédommagés lorsqu'ils subissent un dommage sur un de leur rucher. Ceci inclut le vol de ruche ou de colonie, la déprédation par une personne inconnue, ainsi que les pertes causées par une intoxication à condition que celle-ci ait été prouvée par le Service sanitaire apicole et que le cas soit non élucidé.

La cotisation de base à la SAR est fixée à 53 CHF et est directement versée par votre section, société ou fédération qui encaisse votre cotisation. Elle inclut l'assurance des 10 premières colonies. Les apiculteurs possédant plus de 10 colonies doivent en revanche s'affranchir de la surprime fixée en fonction du nombre de colonies que l'apiculteur possède au maximum de la saison apicole. Celle-ci se calcule par tranche de 20 colonies en plus des 10 colonies de base.

L'assemblée des délégués 2022 a décidé que les tarifs pour les surprimes seront divisés par deux. La surprime actuelle est de 4 CHF par tranche de 20 colonies supplémentaires. Elle sera donc abaissée à 2 CHF à partir de 2024.

Vous devez payer votre surprime lorsque vous payez votre cotisation annuelle. Le calcul se fait comme suit :

0-10 colonies : pas de surprime

11-30 colonies : 2 CHF

31-50 colonies : 4 CHF

51-70 colonies : 6 CHF

Etc.

Pour rappel : pour prétendre à un remboursement lors d'un sinistre, les apiculteurs possédant plus de 10 colonies doivent avoir payé la surprime correspondante. Si ce n'est pas le cas, le principe de la sous-assurance s'applique, et le remboursement sera fortement réduit.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire à vulgarisation@abeilles.ch.

Vous pouvez également consulter le règlement de l'assurance disponible sur notre site abeilles.ch.

<https://abeilles.ch/telechargements/informations-juridiques-et-formulaires/>

Benoît Droz



Nous recherchons:

Miel Suisse

Nous achetons volontiers
votre miel suisse
pour le confectionner dans notre
entreprise familiale dans le
Seeland bernois.

Quantité minimale : 100 kg.



Pour plus d'informations
veuillez nous contacter :
N° de Tél. +41 78 745 65 52

P.S. Connaissez-vous déjà notre nouvel
outil de réservation en ligne ?
Sur www.narimpex.ch/portailapiculteurs
vous pouvez facilement vous inscrire
et annoncer votre miel.

Pour chaque annonce en ligne d'un nouveau
fournisseur, une petite surprise en guise de
remerciement à la livraison du miel sera remise.



Narimpex AG
Schwanengasse 47 | 2501 Biel
www.narimpex.ch

CHERCHE EMPLOI pour la saison 2024

Apiculteur avec quinze années d'expérience.

Après 15 saisons apicoles passées chez différents apiculteurs en France, je suis à la recherche d'une nouvelle façon de travailler au milieu d'autres paysages, d'une autre flore. Toujours heureux d'apprendre, j'ai bien sûr de l'expérience dans l'ensemble des tâches nécessaires à la conduite des ruchers. J'ai les permis voiture, remorque, poids lourd et super lourd. Je maîtrise le français et l'anglais. Je serai heureux de travailler avec vous en intégrant une équipe ou en vous secondant.

**N'hésitez pas à me contacter dès cet automne ou cet hiver
au + 33 6 78 92 37 75 ou par courriel: teenim@mailo.com
Amicalement, Olivier**

A VENDRE

2X 15 Colonies Buckfast Dadant 10C

Aigle - Bex

Possibilité de reprendre l'emplacement.

076 672 44 69 - J.Pellaz

A VENDRE

Région Glâne

Nucleis 2023 Carnica sur cadres DB, reine F1 de l'année

Disponibles de suite ou sur réservation

Tél. 077 427 54 82

A VENDRE

Je me sépare de tout mon matériel apicole
au complet

Ruches DT 10 cdr.
tout vient de chez Rhitner, le matériel
pour extraction aussi!

Prix à discuter!

Tél. 079 644 08 91 - Meier - 1041 Bottens

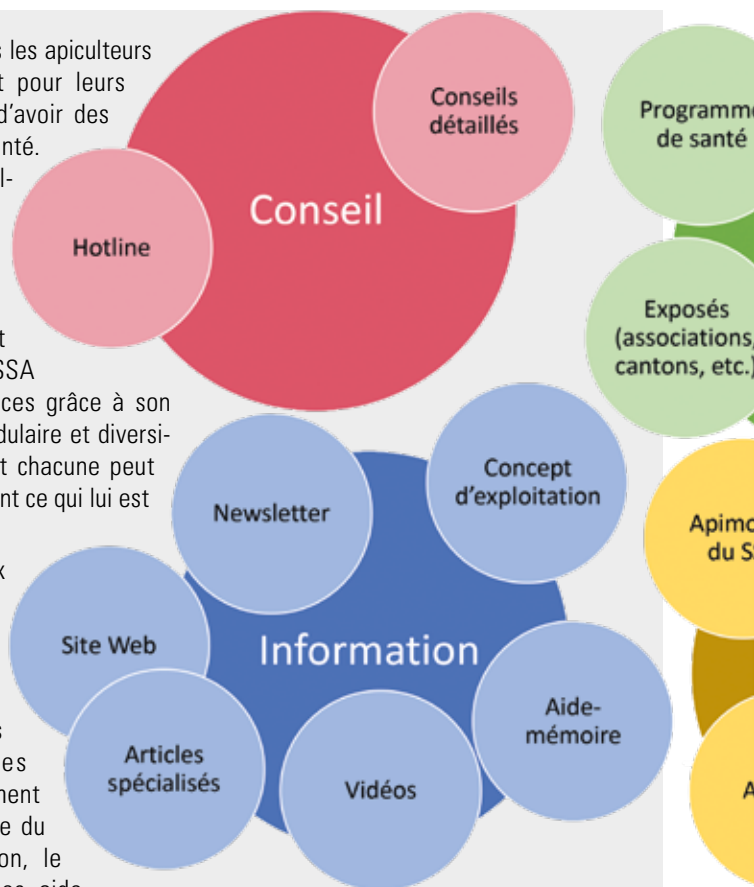
Offres du SSA: chacun y trouve son compte

**Anja Ebener, directrice d'apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
anja.ebener@apiservice.ch**

Dans le but de promouvoir la santé des abeilles, le Service sanitaire apicole (SSA) propose une large palette de services aux apiculteurs et apicultrices.

On retrouve chez tous les apiculteurs un fort attachement pour leurs abeilles et le désir d'avoir des colonies en bonne santé. Cependant, les apiculteurs et apicultrices ont souvent des besoins très différents selon leur parcours professionnel et leur expérience. Le SSA répond à ces exigences grâce à son offre de services modulaire et diversifiée. Ainsi, chacun et chacune peut choisir très précisément ce qui lui est réellement utile.

Le SSA fournit aux apiculteurs des informations actualisées correspondant aux activités du moment et des connaissances approfondies. Ces aspects sont également repris dans le modèle du concept d'exploitation, le concept varroa et les aide-mémoire. En outre, le SSA propose des conseils, est actif dans le domaine de la formation et du perfectionnement et apporte son soutien, par exemple, lors d'assainissements ou de nettoyages.



Conseil

Chaque apicultrice et apiculteur peut obtenir gratuitement des conseils et des astuces en rapport avec la santé des abeilles et la pratique apicole en appelant la **hotline** (0800 274 274 ou info@apiservice.ch). Les collaborateurs du SSA répondent aux appels et aux e-mails du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30.

En cas de suspicion d'intoxication d'abeilles, il faut également appeler la hotline. Les apiculteurs ne paient pas non plus de frais pour la clarification des cas suspects d'intoxications.

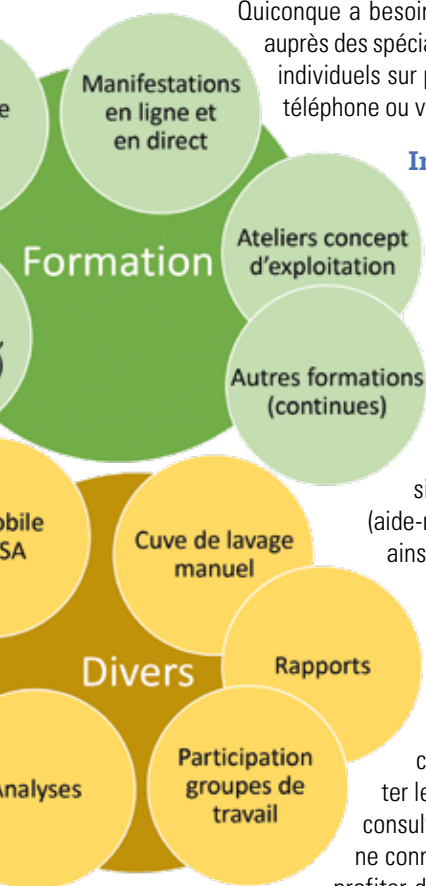
Les déclarations de suspicion de frelon asiatique se font désormais directement sur le site Internet du Cercle exotique www.frelonasiatique.ch.

Quiconque a besoin de **conseils plus détaillés** peut également les obtenir auprès des spécialistes du SSA. Il est en outre possible d'obtenir des conseils individuels sur place au rucher (forfait de Fr. 360.– pour une heure) ou par téléphone ou vidéoconférence (forfait de Fr. 135.– pour une heure).

Information

L'essentiel des principales activités apicoles se retrouve dans les **aide-mémoire** (www.abeilles.ch/aidememoire). Volontairement concis, axés sur la pratique, ils intègrent les connaissances scientifiques les plus récentes et sont constamment mis à jour. Chaque année, de nouveaux aide-mémoire viennent compléter la liste existante. En mai 2023 « 3.4. Faune au rucher » a été ajouté et, début novembre, « 4.4.3. Bâtisses naturelles » suivra. Outre les aide-mémoire détaillés, le SSA met également à disposition des synthèses concernant la bonne pratique apicole (aide-mémoire 4.), les maladies et les ravageurs (aide-mémoire 2.) ainsi que la gestion du varroa (1.1. Concept varroa).

Avec le modèle de **concept d'exploitation** disponible en ligne (www.abeilles.ch/conceptexploitation), les apiculteurs disposent d'un plan annuel simple les aidant à agir correctement au bon moment au rucher. Le modèle réunit les différents aide-mémoire en un tout. Les apiculteurs qui créent – gratuitement – un espace personnel peuvent ajouter leurs propres notes, enregistrer leurs méthodes préférées et consulter ces informations à tout moment. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas encore le concept d'exploitation et souhaitent profiter de l'accompagnement d'intervenants du SSA à ce sujet, il est recommandé de participer à un atelier dédié (détails dans la section Formation).



Il est parfois plus parlant de regarder une **vidéo** plutôt que de lire un texte. Sur le site www.abeilles.ch/aidememoire/#videos, 17 courts métrages sur différents thèmes apicoles sont déjà disponibles. Un autre sur la sécurité en apiculture suivra prochainement.

La **newsletter** du SSA jouit d'une grande popularité. Grâce à elle, plus de 3500 apiculteurs et apicultrices reçoivent les dernières informations sur la santé des abeilles directement par e-mail. Pour s'inscrire à la newsletter, il suffit d'aller sur www.abeilles.ch/newsletter.

Formation

Une fois par mois a lieu en ligne un exposé d'une trentaine de minutes sur un thème d'actualité. Ces **manifestations en ligne et en direct** commencent à chaque fois à 20h00. Les participants peuvent y prendre part sans inscription et poser leurs questions via la fonction questions-réponses (une sorte de chat) ou visionner l'enregistrement vidéo de l'exposé jusqu'à deux mois après la manifestation. Les liens de participation, les dates et les thèmes peuvent être consultés sur www.abeilles.ch/manifestations-ssa. Prochaines manifestations prévues :

12.10.2023, 20 h, Prestations du SSA

09.11.2023, 20 h, Acide oxalique : l'intérêt de se protéger

14.12.2023, 20 h, Transmission des pathogènes

Les **ateliers dédiés au concept d'exploitation** permettent aux apiculteurs/apicultrices de se familiariser avec le concept d'exploitation et les aident à établir un espace personnel ainsi que leur premier concept. La participation est gratuite pour les membres d'une association apicole suisse ou liechtensteinoise. Dès que les dates des prochains ateliers en Suisse romande seront fixées, elles seront publiées sur le site www.abeilles.ch/manifestations-ssa.

Le **programme de santé** payant proposé par le SSA depuis cette année (www.abeilles.ch/programmedesante) est ouvert à tous les apiculteurs suisses et liechtensteinois membres d'une section. Cette possibilité de formation continue s'adresse en particulier aux nouveaux apiculteurs ayant terminé le cours de base, mais aussi aux apiculteurs expérimentés prêts à gérer leur exploitation apicole selon l'état actuel des connaissances scientifiques (concept d'exploitation). Les participants qui respectent les recommandations du SSA reçoivent à la fin de l'année du programme une reconnaissance en tant qu'«apiculture responsable». Les inscriptions au programme 2024 sont encore possibles jusqu'à fin 2023. De plus amples informations sur le programme de santé seront publiées dans l'édition de novembre/décembre de ce journal.

Les associations apicoles de Suisse et du Liechtenstein peuvent faire intervenir des collaborateurs du SSA pour leurs manifestations en tant que **conférenciers ou responsables de postes pratiques**. Il est recommandé de s'adresser suffisamment tôt au conseiller régional concerné ou à l'équipe centrale du SSA à Liebefeld.

Le SSA organise **d'autres formations et formations continues**. Il s'agit notamment de celles destinées aux inspecteurs des ruchers et aux contrôleurs de la production primaire, ainsi que des cours pour la remise de médicaments vétérinaires par les commerces apicoles. Il coordonne également la Task Force nationale dédiée au frelon asiatique, qui intervient sur mandat des cantons à des fins de formation.

Divers

La **cuve de lavage manuel** est idéale pour nettoyer à fond jusqu'à 10 ruches et du petit matériel ou pour de petits assainissements en cas d'épizootie.

Le kit de lavage se compose d'une cuve (avec couvercle et support de lavage pour les petites pièces), d'un brûleur à gaz et de matériel de protection. Il peut être retiré gratuitement à Liebefeld ou auprès des conseillers régionaux.

Lieu de retrait	Contact	Téléphone	Courriel
Appenzell	Emil Breitenmoser	078 878 54 54	emil.breitenmoser@apiservice.ch
Bern-Liebefeld	Equipe du SSA	0800 274 274	info@apiservice.ch
Gland	Pierre-Alain Kurth	079 279 16 39	pierre-alain.kurth@apiservice.ch
Mezzana	Michele Mozzetti	079 686 49 33	michele.mozzetti@apiservice.ch
Wilen (Sarnen)	Stefan Jans	079 778 98 04	stefan.jans@apiservice.ch
Pratteln	Raphael Giossi	076 296 94 33	raphael.giossi@apiservice.ch

L'**Apimobile du SSA** convient davantage pour des assainissements et des nettoyages plus importants. Ce véhicule est équipé d'une machine à laver les ruches, d'une cuve de lavage manuel, d'un nettoyeur haute pression, d'un brûleur, de matériel de nettoyage et de désinfection ainsi que d'équipements de protection. Pour les interventions d'un jour de l'Apimobile, seule une participation aux frais pour les consommables est demandée. Afin de garantir un fonctionnement sans faille, au moins 4 assistants doivent participer à l'action de nettoyage.



L'équipe du SSA vous soutient volontiers. 2^e rang, de gauche à droite : Pierre-Alain Kurth, Emil Breitenmoser, Robert Lerch, Matthieu Guichard, Christoph Villiger, Marianne Tschuy, Michele Mozzetti, Raphael Giossi. 1^{er} rang, de gauche à droite : Anja Ebener, Fabian Trüb (manquant sur l'image : Stefan Jans)

Les associations d'apiculteurs ont également la possibilité d'organiser une journée de lavage commune pour leurs membres.

Fabian Trüb se tient à votre disposition pour tout renseignement et pour réserver l'Apimobile: téléphone 058 463 82 20. En raison de la forte demande, il est préférable de prendre contact suffisamment tôt.

Le SSA effectue sur demande certaines **analyses** payantes. Il est possible de faire analyser un échantillon d'abeilles pour détecter la paralysie chronique des abeilles (forfait de Fr. 325.-). Le SSA peut également se charger du lavage d'échantillons d'abeilles pour déterminer le niveau d'infestation par varroa (forfait de Fr. 90.-).

Sur la page d'accueil (www.abeilles.ch/apiservice) se trouvent les **rapports** annuels publiés par le SSA sur la santé des abeilles en général ou sur les intoxications d'abeilles en particulier. Le rapport d'activité du SSA y figure également.

Le SSA participe à différents **groupes de travail** (par exemple la Commission de santé, le Forum abeille) et échange régulièrement des informations avec différents organismes concernés par la santé des abeilles (offices fédéraux, cantons, centres de recherche apicole).

Actualiser et approfondir ses connaissances grâce au programme de santé

**Anja Ebener, directrice d'apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
anja.ebener@apiservice.ch**

Depuis peu, les apiculteurs et apicultrices membres d'une section suisse ou liechtensteinoise peuvent participer au nouveau programme de santé. Cette possibilité de formation continue du Service sanitaire apicole (SSA), basée sur le concept d'exploitation, s'adresse en particulier aux nouveaux apiculteurs ayant achevé le cours de base, mais aussi aux apiculteurs expérimentés ouverts à de nouvelles approches et suggestions.

Le programme de santé (www.abeilles.ch/programmedesante) crée les meilleures conditions possibles pour des colonies d'abeilles saines grâce à des échanges réguliers d'expériences et à de brefs conseils par SMS. Il permet d'optimiser sa propre pratique apicole et d'éliminer d'éventuelles incertitudes. Les participants bénéficient d'informations actualisées en permanence, d'échanges réguliers avec d'autres apiculteurs et de l'accompagnement du SSA. Ceux qui remplissent les conditions-cadres et travaillent selon le concept

Page internet
du programme
de santé



www.abeilles.ch/programmedesante



Plaquette de reconnaissance lorsque l'apiculture est pratiquée selon le concept d'exploitation du SSA et les aide-mémoire.

d'exploitation reçoivent, au terme de l'année de programme, une reconnaissance en tant qu'«apiculture responsable».

Grâce aux précieux retours des 53 participants au projet pilote de l'année précédente, 64 apiculteurs et apicultrices ont pu démarrer avec succès le programme 2023. Les inscriptions au programme 2024 sont possibles dès maintenant et jusqu'au 31 décembre 2023. La participation est bénéfique et apporte de nombreux avantages.

Avantages d'une participation au programme

- Optimiser sa pratique apicole
- Eliminer les éventuelles incertitudes liées à la pratique apicole
- Formation continue éprouvée, gage de réussite
- Faibles pertes hivernales (selon le test pratique du concept d'exploitation, ~50 % en dessous de la moyenne suisse)
- Etre toujours au courant des travaux du moment, tous les points essentiels sont abordés
- Possibilité de reconnaissance comme « apiculture responsable » (si exigences remplies)

Prestations incluses

- Echange d'expériences régulier en groupe (10 fois par an en ligne, une fois sur place au rucher)
- Alertes SMS (en fonction de l'altitude du rucher principal, ~25 SMS/an)
- Coaching personnel (coaching individuel d'une heure par téléphone ou en ligne)

- Plaquette de reconnaissance avec autocollant annuel (pour l'année suivante ; si exigences remplies)
- Séance d'information (session de lancement obligatoire au début du programme)
- Soutien pour le concept d'exploitation personnel

Conditions pour participer

- Membre d'une association apicole suisse ou liechtensteinoise
- Pratiquer l'apiculture depuis au moins 1 an (idéalement, cours de base terminé)
- Concept d'exploitation établi (www.abeilles.ch/conceptexploitation) et travail selon ce concept
- Participation à la séance de lancement au début du programme
- Paiement des frais d'inscription de CHF 299.00/année (TVA incluse)

Conditions pour la reconnaissance

- Documentation des travaux apicoles (remplir l'autodéclaration)
- Pratique apicole selon le concept d'exploitation du SSA, ses conditions-cadres, le concept varroa et les aide-mémoire
- Participation à au moins 50 % des sessions d'échanges d'expériences

Suite de la procédure (inscription et dates)

La balle est dans votre camp. Inscrivez-vous **jusqu'au 31 décembre 2023** au plus tard via le site www.abeilles.ch/programmedesante pour le programme 2024 et choisissez lors du processus d'inscription la manifestation de lancement souhaitée (participation obligatoire au début du programme). Vous avez le choix entre les dates et les lieux suivants :

15 février 2024, 20 h, Yverdon-les-Bains (VD)

20 février 2024, 20 h, Signy-Avenex (VD)

Vous êtes encore hésitant ? Alors obtenez des informations supplémentaires et posez vos questions lors de la vidéoconférence qui aura lieu le 21 novembre 2023 à 20 heures.

Inscrivez-vous auprès de Robert Lerch (robert.lerch@apiservice.ch) – il vous enverra ensuite le lien de participation par courriel.

Un retour d'expérience concernant le programme de santé sera publié dans le numéro de novembre/décembre de ce journal.

Conseiller l'apiculture grâce à la prise de décision assistée par ordinateur

Participez vous aussi!

B-GOOD ouvrira la voie à une apiculture saine et durable au sein de l'Union européenne en suivant une approche collaborative et interdisciplinaire.

En fusionnant des données provenant de l'intérieur et de l'extérieur des ruches ainsi que des conditions socio-économiques et écologiques plus larges, B-GOOD développera et testera des outils innovants pour réaliser des évaluations des risques en fonction d'un nouvel indice d'état de santé (IES). L'objectif global de B-GOOD est de fournir des conseils aux apiculteurs et de les aider à prendre de meilleures décisions, en toute connaissance de cause.



www.b-good-project.eu

[@BGOOD_H2020](https://twitter.com/BGOOD_H2020) [f @BGOOD.H2020](https://www.facebook.com/BGOOD.H2020)



Phase 3

Récolte de données d'apiculteurs volontaires de toute l'Europe

Un questionnaire a été mis en place afin d'obtenir des informations sur certaines pratiques apicoles en Suisse et sur les aspects environnementaux influençant la santé des abeilles. Les résultats de ce questionnaire permettront de recueillir des données précieuses sur l'apiculture dans l'UE et d'établir des cartes d'adéquation de l'habitat et de l'apiculture à l'échelle européenne.

Le questionnaire est à remplir en ligne (nécessite environ 20-30 minutes) à l'adresse ci-contre. Les résultats seront anonymisés et ne seront utilisés qu'aux fins du projet.

Les données sont récoltées jusqu'à la fin de l'année 2023.

L'équipe de recherche B-GOOD vous remercie pour votre coopération !



<https://form.jotform.com/231483521433349>



Ce projet est financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n°817622.

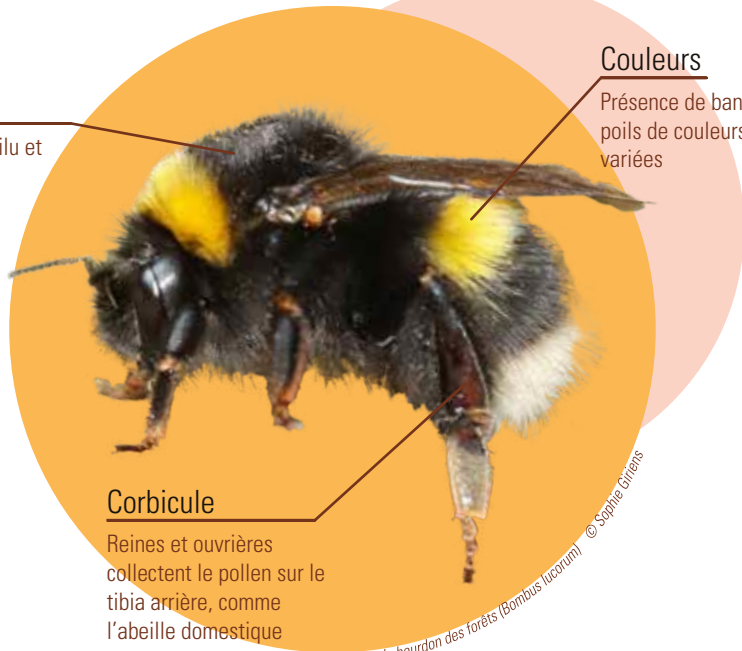
Les bourdons

Poils

Corps très poilu et massif

Couleurs

Présence de bandes de poils de couleurs variées



Corbicule

Reines et ouvrières collectent le pollen sur le tibia arrière, comme l'abeille domestique

Reine de bourdon des forêts (Bombus lucorum) © Sophie Giriens

Une fleur



© Sophie Giriens

Les fleurs de trèfles font partie des fleurs préférées des bourdons.

Un habitat



© Sophie Giriens

Les bourdons sont présents partout, mais un maximum d'espèces s'observe dans les prairies fleuries de montagne.

Une habitude



© Sophie Giriens

Les reines fécondées passent l'hiver sous terre ou dans le bois mort et créent une nouvelle colonie au printemps.

Les abeilles du froid

Qu'il pleuve ou qu'il vente, les bourdons sont là ! Emmittouflés dans leur épaisse toison de poils, ces abeilles sont des expertes de la pollinisation des régions tempérées, arctiques et alpines. Parmi

Le saviez-vous?

Neuf espèces de bourdons en Suisse sont des bourdons-coucous: ils parasitent les colonies d'autres bourdons en tuant ou en chassant la reine du nid. Les ouvrières travaillent ensuite pour la femelle coucou et celle-ci pourra donner naissance à sa propre progéniture.

les 40 espèces de bourdons de Suisse se cache d'ailleurs un champion de haute altitude : le Bourdon des Alpes, qui vole près des glaciers à 3000 mètres d'altitude.

Les bourdons passent rarement inaperçus. En plus d'être bruyants, ils arborent tout un festival de couleurs :

roux, brun, noir, blanc ou jaune, leurs bandes de poils sont un avertissement contre d'éventuels prédateurs. Car oui, les bourdons piquent ! Mais seules les reines et les ouvrières sont dangereuses, et au vu de leur comportement si pacifique, il est rare que ces nounours volants posent problème à l'homme.

Comme l'abeille domestique, les bourdons sont des abeilles sociales. La



© Sophie Girardin

reine cherche au printemps un site de nidification, crée les premières cellules du couvain et donne naissance aux premières ouvrières (image). Les larves sont soit élevées ensemble à proximité d'un pain de pollen et de nectar, soit nourries individuellement dans des cellules séparées. La colonie grandit et atteint un pic en été où la reine donne naissance aux mâles et aux nouvelles reines. Les colonies atteignent entre 40 et 500 ouvrières. A l'approche de l'hiver, la reine fondatrice, les ouvrières et les mâles meurent pour ne laisser que les jeunes reines fécondées qui hivernent et recommencent le cycle de vie l'année suivante.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ABEILLES
SAUVAGES DE SUISSE:

www.swisswildbees.ch

*Le bourdon des Alpes est
présent à 3000 mètres
d'altitude en Suisse.*



© Sophie Girardin

Les abeilles, condamnées à patienter. Mais que fait le Parlement ?



**Delphine Klopfenstein Broggin,
Conseillère nationale (Les Vert-e-s/GE),
co-présidente de l'intergroupe parlementaire
abeille**

Rappeler que les abeilles ne sont pas seulement des insectes fabricant du miel, de la cire, de la gelée royale ou de la propolis mais qu'elles butinent les fleurs de la plupart de nos futurs aliments est un devoir presque quotidien. « L'intergroupe parlementaire Abeilles » en a fait une mission politique dans l'enceinte du Palais fédéral. Créé en 2019, il cherche à intensifier les échanges avec les parlementaires et les rallier à la cause des pollinisatrices. Actuellement, plus de 60 parlementaires se sont joints à ce groupe. Si le débat politique a désormais pris racine, il faudra encore du temps pour qu'il porte ses fruits.

Cette législature se termine en octobre, elle aura transporté une dizaine d'interventions parlementaires sur la protection des abeilles, sans compter les nombreux débats sur la biodiversité et l'agriculture qui concernent naturellement aussi les pollinisatrices. Le chemin reste très long et le Conseil fédéral sourd face à nos sollicitations.

Petit tour d'horizon (non exhaustif) :

- L'interpellation 20.4480 d'Elisabeth Baume Schneider (alors Conseillère aux Etats), déposée en décembre 2020, s'inquiète de la présence du frelon asiatique et propose de travailler étroitement avec les apicultrices et apiculteurs. La réponse du Conseil fédéral s'appuie sur une révision en cours de la loi sur la protection de l'environnement et



Sortie de l'intergroupe parlementaire Abeilles au rucher école de Zäziwil, en juin 2022.

Source : Delphine Klopfenstein Broggin

demande au Parlement de patienter jusqu'en 2021, sans autre considération de l'urgence de la situation.

- L'interpellation 21.4503 et 21.4470 corédigée par Andreas Aebi et moi-même et déposée en décembre 2021 rappelle que le frelon asiatique est une menace toujours plus présente pour les abeilles mellifères et qu'il faut agir vite. Encore une fois, le Conseil fédéral remet sa réponse à plus tard et nous demande d'attendre un an de plus.
- L'interpellation 22.3914 de Jacqueline de Quattro déposée en septembre 2022 cherche à renforcer l'apiculture et questionne les mesures que le Conseil fédéral envisage pour promouvoir la production de miel suisse et pour soutenir une apiculture professionnelle dans notre pays. Le Conseil fédéral réitère sa demande de patienter et d'attendre 2023 avec la mise à jour de l'état des lieux de « L'apiculture en Suisse ».
- La motion 22.4353 déposée par moi-même en décembre 2022 charge le Conseil fédéral de traiter de manière urgente et indépendante la menace du frelon asiatique et de collaborer avec les cantons. Le Conseil fédéral estime que pour travailler avec les cantons, il est nécessaire de modifier la loi sur la protection de l'environnement. Il est prêt à adapter l'ordonnance mais il faudra attendre une année de plus. En attendant le Conseil fédéral refuse la motion.
- La motion 22.4354 déposée par moi-même en décembre 2022 charge le Conseil fédéral de faire un bilan des sources de données disponibles dans le domaine de l'apiculture et de mettre en place une statistique nationale officielle de manière à avoir des indicateurs fiables sur le nombre de détenteuses d'abeilles, de ruchers et de colonies d'abeilles, sur l'évolution et la mortalité des colonies d'abeilles d'une année à l'autre, ainsi que sur la valeur des services écosystémiques fournis par la filière apicole à l'économie nationale. Le Conseil fédéral reconnaît



Les conseillères nationales Valentine Python et Delphine Klopfenstein Broggin.



Source : Isaline Bise

L'événement de l'intergroupe parlementaire Abeilles 2023 a eu lieu directement au sein du Palais fédéral, avec la possibilité pour des conseillers-ères pas encore membres se sensibiliser à la cause des abeilles.

qu'il pourrait perfectionner les données recueillies actuellement, mais refuse quand même la motion.

– La motion 23.3624 déposée en juin 2023 par moi-même charge le Conseil fédéral de prendre des mesures de nature contraignantes concernant les conditions d'utilisation d'herbicides. Le Conseil fédéral s'oppose au durcissement de la réglementation d'indemnisation pour les pertes liées à l'utilisation de produits phytosanitaires et refuse la motion.

L'abeille doit s'armer de patience. Elle a encore des kilomètres à parcourir avant d'être respectée à sa juste valeur. Il faudra se battre encore pour faire entendre que 80 % des plantes cultivées dépendent des abeilles sauvages et mellifères pour leur pollinisation et que cette prestation de pollinisation est indispensable à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance du pays. Sans écosystèmes naturels protégés, ces prestations ne sont plus garanties à long terme.

La prochaine législature devra empoigner la question et faire preuve de beaucoup plus d'ouverture et de reconnaissance. Au-delà de son rôle essentiel à notre survie, l'abeille doit devenir notre ambassadrice, l'aiguillon d'un avenir durable et respectueux de la nature.

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Dans le cadre de la défense des intérêts des abeilles et de l'apiculture au niveau fédéral, apisuisse entretient des liens privilégiés avec les parlementaires, en particulier au sein de l'Intergroupe parlementaire « Abeilles » co-présidé par les conseillers nationaux Delphine Klopfenstein Brogginì et Andreas Aebi. A l'occasion du renouvellement des chambres fédérales du dimanche 22 octobre 2023, nous publions ci-dessous la liste des membres de ce groupe de qui se présentent pour un nouveau mandat. apisuisse soutient également les candidatures des apicultrices et apiculteurs. Aucun nom ne nous a été transmis pour la Suisse romande.

Francis Saucy

Intergroupe parlementaire abeilles

Nom	Prénom	Canton	Conseil	Parti
CO-Présidente*				
Klopfenstein Brogginì	Delphine	GE	CN	Les Verts
Membres				
Andrey	Gerhard	FR	CN	Les Verts
Badertscher	Christine	BE	CN	Les Verts
Bregy	Philipp Matthias	VS	CN	Le Centre
Candinas	Martin	GR	CN	Le Centre
Chiesa	Marco	TI	CE	UDC
Clivaz	Christophe	VS	CN	Les Verts
Cottier	Damien	NE	CN	PLR
Crottaz	Brigitte	VD	CN	PSS
de Montmollin	Simone	GE	CN	PLR
de Quattro	Jaqueline	VD	CN	PLR
Egger	Kurt	TG	CN	Les Verts
Engler	Stefan	GR	CE	Le Centre
Fässler	Daniel	AI	CE	Le Centre
Giacometti	Anna	GR	CN	PLR
Gmür	Andrea	LU	CE	Le Centre
Graf	Maya	BL	CE	Les Verts
Grüter	Franz	LU	CN	UDC
Gutjahr	Diana	TG	CN	UDC

Häberli-Koller	Brigitte	TG	CE	Le Centre
Hegglin	Peter	ZG	CE	Le Centre
Hess	Lorenz	BE	CN	Le Centre
Huber	Alois	AG	CN	UDC
Hurter	Thomas	SH	CN	UDC
Juillard	Charles	JU	CE	Le Centre
Mazzone	Lisa	GE	CE	Les Verts
Paganini	Nicolo	SG	CN	Le Centre
Page	Pierre-André	FR	CN	UDC
Pasquier	Isabelle	NE	CN	Les Verts
Prelicz-Huber	Katharina	ZH	CN	Les Verts
Python	Valentine	VS	CN	Les Verts
Rechsteiner	Thomas	AI	CN	Le Centre
Regazzi	Fabio	TI	CN	Le Centre
Riniker	Maja	AG	CN	PLR
Ritter	Markus	SG	CN	Le Centre
Romano	Marco	TI	CN	Le Centre
Ruch	Daniel	VD	CN	PLR
Salzmann	Werner	BE	CE	UDC
Schaffner	Barbara	ZH	CN	PVL
Schläpfer	Therese	ZH	CN	UDC
Schlatter	Marionna	ZH	CN	Les Verts
Schneider Schüttel	Ursula	FR	CN	PSS
Storni	Bruno	TI	CN	PSS
Thorens Goumaz	Adèle	VD	CE	Les Verts
Vara	Celine	NE	CE	Les Verts

*Le coprésident Andreas Aebi ne se représentera pas cet automne. apisuisse profite de l'occasion pour le remercier de son engagement et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Le traitement d'hiver, clé de voûte du concept de lutte contre le varroa

**Matthieu Guichard, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
matthieu.guichard@apiservice.ch**

**Vincent Dietemann, Agroscope/Centre de recherche apicole,
vincent.dietemann@agroscope.admin.ch**

Si le traitement d'hiver marque la fin de l'année civile apicole, il vise surtout à démarquer l'année suivante avec des infestations de varroas faibles. Cette préparation permet d'envisager sereinement la saison à venir sans recourir à des traitements d'urgence jusqu'au traitement d'été et ainsi d'assurer la qualité de la récolte de miel.

Utilité du traitement d'hiver

En hiver, l'absence de couvain offre des conditions idéales pour réaliser des traitements à l'acide oxalique efficaces. Dès les années 1990, le traitement d'hiver a été recommandé aux apiculteurs dans le cadre de la stratégie de lutte alternative contre le parasite, axée sur l'utilisation des acides organiques. L'intérêt de réaliser ce traitement est triple :

En abaissant le nombre de varroas dans les colonies à moins de 50 individus, et en tablant sur un taux de croissance journalier de la population d'acariens autour de 0.02 en présence de couvain (Martin 1998 et 2001), le **seuil dommageable** de 2000 varroas (Martin et al. 2001) n'est théoriquement **atteint que 5 à 6 mois plus tard**. Dans les régions où la ponte et donc la reproduction du parasite reprennent mi-janvier, ce seuil serait donc atteint en juin - juillet. Il peut être retardé jusqu'à fin juillet après la récolte en découpant régulièrement le couvain de faux-bourçons pour diminuer l'infestation de l'ordre de 50 % (Charrière et al. 1998a) et en créant des jeunes colonies, par exemple par essaim artificiel avec reine (aide-mémoire 1.4.3.) qui interrompt la ponte, ou par formation de jeunes colonies avec couvain (aide-mémoire 1.4.4.) qui permet de baisser l'infestation de l'ordre de 25 à 35 % (Charrière et al. 1998b). De cette façon, les traitements d'été peuvent être appliqués après la dernière récolte sans risques de résidus dans le miel. Si l'on remarque que plus de 500 varroas tombent lors du traitement d'hiver, et en estimant une efficacité conservative du traitement de l'ordre de 90 %, on peut supposer qu'il reste 50 varroas dans la colonie. Au-dessus de ce seuil de 500 varroas tombés, un deuxième traitement hivernal est recommandé (aide-mémoire 1.1.).

Le traitement d'hiver à l'acide oxalique présente une **très forte efficacité** (Radetzki 1994) indépendamment des conditions météorologiques, à l'inverse de l'acide formique. Le traitement d'hiver offre ainsi une possibilité de rattraper un manque d'efficacité éventuel des traitements d'été (par exemple en cas de conditions météorologiques fraîches et humides qui empêchent une évaporation suffisante de l'acide formique).

En intervenant à une période où les abeilles ne volent normalement pas, il est possible **d'agir contre les varroas issus de la réinvasion** ayant eu lieu après les traitements d'été. Il s'agit



Rucher fin novembre, au moment du traitement hivernal



Traitement d'hiver par dégouttement

de varroas apportés par les abeilles à partir de colonies fortement infestées ou en train de s'effondrer sur son rucher ou les ruchers voisins. Selon les régions, cette réinvasion peut être de l'ordre de plusieurs dizaines de varroas par semaine voire par jour à cette période (Frey et al. 2014, Imdorf et al. 1991).

Le traitement hivernal à l'acide oxalique (pulvérisation, dégouttement ou sublimation) étant par ailleurs très bien toléré par les abeilles (Charrière et al. 2004), il reste plus que jamais un élément essentiel du concept

de lutte contre le varroa recommandé par le Centre de recherche apicole (CRA) et le Service sanitaire apicole (SSA). Malgré la réticence à « déranger » les colonies lors de la saison froide, le bénéfique en terme sanitaire est désormais indiscutable.



Grappe hivernale

Se passer du traitement hivernal pour promouvoir la résistance contre varroa ?

Si l'utilité du traitement d'hiver est reconnue dans un grand nombre de pays (Brodschneider et al. 2022), une idée propagée récemment vise à y renoncer pour augmenter la pression de sélection par le parasite et ainsi promouvoir la résistance ou la tolérance des colonies au varroa (Spiewok 2023). Le principe consiste à débiter la saison apicole avec une haute infestation des colonies, afin de sélectionner naturellement les faux-bourdon qui arriveront à s'accoupler avec les reines malgré une plus haute infestation des colonies. Si les faux-bourdon sont peu affectés par les hautes infestations, ils seront en assez bonne santé pour s'accoupler avec succès et propageront leurs gènes de tolérance ; si ces faux-bourdon ou les colonies qui les élèvent parviennent à réduire leurs taux d'infestations, ce seront les gènes de résistance qui seront transmis à la suite des copulations réussies. Pour assurer la survie des colonies non traitées en hiver, des traitements sont initiés dès juin-juillet, avant l'apparition de la varroase, entre autres avec la méthode du rayon piège (aide-mémoire 1.6.2.). Cette stratégie est suivie en Allemagne

depuis plusieurs années au sein de la structure « Arbeitsgemeinschaft Toleranzzucht » dans des stations de fécondation dédiées. Toutefois, à ce jour, encore aucune donnée ou publication ne montre une valeur génétique supérieure des reines issues de ce programme de sélection.

Cette idée séduisante nous semble actuellement **insuffisamment étayée par des données de terrain** pour pouvoir être recommandée aux apiculteurs et apicultrices ou éleveurs et éleveuses. Comme le montrent les travaux du CRA, l'infestation des colonies d'abeilles par le varroa a une héritabilité nulle à très faible, ce qui limite fortement les possibilités de progrès par la sélection. Si l'on ne traite plus les colonies en hiver, il y a en outre le risque d'aboutir à des pertes de colonies dès la fin de l'été de l'année suivante, ce qui pourrait favoriser la propagation des acariens/virus les plus virulents (Guichard 2023).

De plus, une approche pouvant fonctionner dans une région donnée n'est pas forcément généralisable à tous les environnements. En pratique, les conditions apicoles (densité de colonies, miellées, durée de la période avec présence de couvain) du nord de l'Allemagne où ce programme est mis en place sont difficilement comparables avec les conditions apicoles suisses. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la densité de colonies qui est deux fois plus élevée en Suisse qu'en Allemagne (Charrière et al. 2018). Dans les conditions suisses, il n'existe actuellement pas d'indices permettant d'envisager un succès de ce type de stratégie. Dans des zones où se trouvent plusieurs apiculteurs dont certains ne suivent pas ce principe et en sachant que les faux-bourdons peuvent voler une dizaine de kilomètres, il existerait un biais favorisant les faux-bourdons issus des colonies les moins parasitées lors des fécondations, en premier lieu celles ayant reçu un traitement d'hiver. Par ailleurs, toujours en lien avec la haute densité de colonies en Suisse et des flux de varroas entre ruchers qui en résultent, il est probable qu'une proportion assez élevée des colonies qui ne recevraient pas de traitement d'hiver requiert un traitement d'urgence en cours de printemps (une situation qui survient parfois déjà même pour des colonies ayant reçu un traitement d'hiver). En conclusion, renoncer au traitement d'hiver requiert un suivi très minutieux des infestations des colonies pour éviter le déclenchement de la varroase, induit potentiellement une forte surcharge de travail pour l'apiculteur et peut limiter la possibilité d'effectuer une récolte de miel d'été quand des traitements d'urgence sont nécessaires.

S'il peut exister une lassitude de devoir encore et toujours traiter ses colonies, le CRA et le SSA recommandent de respecter le concept varroa actuellement recommandé, meilleure façon de garder ses colonies en bonne santé (Lerch 2020, Hernandez et al. 2022). Dans l'optique de pouvoir limiter le nombre de traitements des colonies, un projet piloté par les deux organisations est en cours. Son objectif est de déterminer s'il est possible d'ajuster sa stratégie de traitement d'été à l'infestation individuelle des colonies. Les premiers enseignements montrent que ce type d'approche demande un suivi très rigoureux de l'infestation des colonies, afin de pouvoir intervenir dès que nécessaire. Remarquons toutefois que les idées émises au sein de la communauté apicole ou du monde académique sont fondamentales pour suggérer et tester de nouvelles stratégies contre le varroa, mais elles doivent être accompagnées de données de terrain suffisantes et objectives avant d'être implémentées à large échelle par les apicultrices et apiculteurs.

Le traitement d'hiver reste indispensable pour permettre un bon démarrage des colonies d'abeilles lors de la saison apicole suivante. L'omettre fait courir un risque trop élevé de perdre inutilement des colonies du fait de la varroase.

Aide-mémoire mentionnés (www.abeilles.ch/aidememoire)

- 1.1. Concept de lutte contre le varroa
- 1.4.3. Essaim artificiel avec reine
- 1.4.4. Formation de jeunes colonies avec couvain
- 1.6.2. Méthode du rayon-piège

Références

- Brodtschneider et al. 2022 Spatial clusters of *Varroa destructor* control strategies in Europe. Journal of Pest Science <https://doi.org/10.1007/s10340-022-01523-2>
- Charrière et al. 1998a Le retrait du couvain de mâles operculé : une mesure efficace pour diminuer l'infestation de varroas dans les colonies. Revue Suisse d'apiculture Vol. 95:3 p71-79
- Charrière et al. 1998b Quelle proportion de la population de Varroa prélève-t-on lors de la formation d'un nucléé? Revue Suisse d'apiculture Vol. 95:6 p217-221
- Charrière et al. 2004 Tolérance pour les abeilles de différents traitements hivernaux contre Varroa. Revue Suisse d'apiculture Vol. 125:5 p32-39
- Charrière et al. 2018 L'apiculture en Suisse. Agroscope Transfer 250 12.2018 p17
- Frey et al. 2014 Autumn Invasion Rates of *Varroa destructor* (Mesostigmata : Varroidae) Into Honey Bee (Hymenoptera : Apidae) Colonies and the Resulting Increase in Mite Populations. Journal of Economic Entomology Vol. 107:2 p508-515 <https://doi.org/10.1603/EC13381>
- Guichard 2023 La varroase, une menace pour les colonies d'abeilles à ne pas sous-estimer. Revue Suisse d'apiculture Vol. 144:7 p282-286
- Hernandez et al. 2022 Le respect de recommandations de traitements contre le Varroa améliore la survie des colonies pendant l'hiver. Revue Suisse d'apiculture 143:7 p292-295
- Imdorf et al. 1991 La réinvasion de varroas : une mauvaise surprise pour l'apiculteur. Revue Suisse d'apiculture 88:4, p106-111
- Lerch 2020 Moins de pertes hivernales grâce au concept d'exploitation. Revue Suisse d'apiculture Vol. 141:10 p512-516
- Martin 1998 A population model for the ectoparasitic mite *Varroa jacobsoni* in honey bee (*Apis mellifera*) colonies. Ecological Modelling Vol. 109:3 p267-281
- Martin 2001 The role of Varroa and viral pathogens in the collapse of honeybee colonies : a modelling approach. Journal of Applied Ecology Vol. 38:5 p1082-1093
- Radetzki 1994 Oxalsäure, eine weitere organische Säure zur Varroabehandlung. Allgemeine Deutsche Imkerzeitung Vol. 28:12 p11-15
- Spiewok 2023 Ins Sommerhäuschen. Deutsches Bienen-Journal Vol. 31:7, p22-24

25 apicultrices et apiculteurs ont obtenu avec succès leur brevet fédéral

apisuisse

« Le contenu pédagogique autour de l'écologie et des abeilles sauvages m'a tellement impressionnée que j'ai transformé les alentours de mon rucher en un paradis pour insectes » a déclaré une apicultrice fraîchement diplômée lors de la cérémonie de clôture au centre de formation Wald à Lyss. Le samedi 19 août 2023, 25 personnes ayant suivi la formation d'« apiculteur/trice avec brevet fédéral » reconnue par l'Etat ont reçu leur diplôme.



Suisse romande : ont reçu le diplôme d'apicultrice/apiculteur avec brevet fédéral après quatre ans de formation continue (de gauche à droite) : Yves Larequi, Crans-Montana ; Vittorio Quarta (Directeur Romandie), Gaëtan Gogniat, Courgenay. Il manque : Pierre Arnold, Sion ; Jean-Marie Hännzi.

La plupart des diplômé-e-s ont commencé le cours en 2019, certains plus tôt. La formation est proposée aussi bien en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, et environ 50 à 60 participants la suivent chaque année. « Le temps consacré à cette formation professionnelle complète – soit 27 jours répartis en 5 modules – ne doit pas être sous-estimé », explique Hanspeter Gerber. « En plus de la participation à tous les modules, il faut compter environ 70 jours supplémentaires pour le travail personnel ainsi que pour la rédaction de quatre attestations de performance et du travail de diplôme. Les engagements professionnels, les obligations familiales et

l'entretien des colonies d'abeilles peuvent être tels que certains participants atteignent leurs limites et abandonnent la formation ou reportent d'un an le travail de fin d'études. »

Davantage d'assurance dans la pratique apicole

Les participant-e-s ont fait l'éloge de la diversité de la formation. Katja Schobert, diplômée de Gümmenen (BE), a ainsi souligné qu'elle se sentait désormais plus sûre d'elle dans sa pratique apicole, qu'elle gérait ses colonies d'abeilles de manière plus naturelle et qu'elle avait des colonies plus fortes et des rendements en miel plus élevés. Les modules autour de l'écologie et des abeilles sauvages l'ont tellement impressionnée qu'elle a maintenant transformé son environnement en un véritable paradis pour les insectes. « Le brevet fédéral offre tellement de possibilités d'améliorer sa pratique apicole que l'on se sent beaucoup mieux avec ses abeilles et que l'on est plus sûr de soi », a déclaré Elisabeth Orglmeister de Flüelen (UR). Les participant-e-s ont également beaucoup apprécié les échanges enrichissants entre eux : « Finalement, ce brevet fédéral permet de mettre en contact des apicultrices et apiculteurs de toutes les fédérations romandes et tessinoise. Souvent les participants au brevet sont membres des comités de ces fédérations. Nous avons passé ainsi de nombreux moments à parler de la politique apicole, de la SAR, d'apisuisse, du frelon asiatique, etc. C'est un des meilleurs moyens d'apaiser les tensions entre fédérations et de créer une atmosphère propice au bien-être des abeilles et à la prospérité de l'apiculture. » a déclaré Gaëtan Gogniat de Courgenay dans le canton du Jura.

Des ambassadrices et ambassadeurs pour les abeilles

Pour Mathias Götti Limacher et Vittorio Quarta, directeurs des écoles de Suisse alémanique et de Suisse romande, il est important que les diplômé-e-s se considèrent également comme des ambassadeurs et ambassadrices des abeilles et qu'à l'avenir, ils/elles puissent faire profiter les associations apicoles et le public des connaissances acquises. La formation leur a permis d'approfondir leurs connaissances et de discuter ensemble de questions complexes et difficiles, en particulier lors du dernier module consacré à la santé des abeilles. L'examen critique de différents thèmes liés à la pratique apicole est également essentiel après l'obtention du brevet fédéral : il existe depuis deux ans une organisation d'anciens élèves pour les apiculteurs et apicultrices titulaires du brevet fédéral. Les objectifs de ce réseau sont, entre autres, de promouvoir les échanges professionnels et d'organiser des formations continues.

Rapports août 2023

I. Fribourg				
Grangeneuve	630 m	DB sur balance électronique	Carnica	Alexandre Gumy
<p>Après avoir perdu 20 degrés en 48 heures, nous retrouvons enfin des températures où il fait bon aller au rucher, les abeilles ne peuvent que s'en réjouir également. Nous pouvons donc entrevoir le deuxième traitement à l'acide formique qui va débuter vers le 5 septembre. Les colonies ont été nourries pour la dernière fois début août et je n'ai pas eu besoin de compléter les réserves, les abeilles trouvant encore un peu de nectar par-ci par-là. Une fois ce deuxième traitement terminé, il faudra compléter les réserves si nécessaire et enfin laisser nos abeilles se préparer à l'hiver. Un repos bien mérité pour l'apiculteur également, où le travail ne manquera toutefois pas. Fondre les vieux cadres et les opercules, planifier les achats de matériel pour l'année prochaine, mettre en pots nos délicieux miels de fleur et forêt 2023, un petit aperçu des activités qui vont occuper ces belles journées d'automne.</p>				

III. Jura				
Courgenay Haute Rive	460 m	Ruche DB	Carnica	Gaëtan Gogniat
<p>Je n'ai malheureusement pas pu vous donner le compte-rendu de juillet. Voici donc un résumé couvrant toute la miellée d'été et les activités jusqu'au 31 août.</p> <p>La récolte de printemps a eu lieu le 9 juin, en plein « trou de miellée ». Cette période dure environ 3 semaines en Ajoie, la miellée d'été reprend en général vers le 20 juin avec la floraison des tilleuls. C'est à peu près ce qui s'est passé chez moi, 7,2 kg entre le 14 et le 30 juin. Les butineuses n'ont pas souffert de la canicule à ce moment. Mon rucher est situé trop loin de la forêt pour que la miellée puisse se poursuivre après les tilleuls, de sorte que du 1^{er} juillet au 3 août, date de la récolte, la ruche ne s'est alourdie que de 3,5 kg. Donc 10,7 kg pour la récolte d'été, ce qui est dans la moyenne de ce rucher (trop éloigné des grosses sources de miellat). J'ai pu profiter de la relative fraîcheur du premier tiers du mois d'août pour traiter toutes mes colonies à l'acide formique. Bien m'en a pris, car plus tard, la canicule rendait l'évaporation terriblement aléatoire et dangereuse pour les reines. Il ne me reste plus qu'à terminer de nourrir les colonies qui en ont besoin, et me préparer au 2^e traitement formique, que j'aimerais démarrer au 1^{er} tiers de septembre.</p>				

V. Neuchâtel

Cernier (NE) Espace Abeilles	770 m	Ruche DB	Carnica 2021 Fécondée au rucher	Gilbert Dey
---------------------------------	-------	----------	------------------------------------	-------------

La chaleur de la première semaine d'août semble figer tout ce qui vit... les abeilles continuent de puiser dans leurs réserves... Puis des pluies abondantes élèvent le taux d'humidité et réveillent les pucerons. Ils se mettent à batifoler en assurant une descendance prolifique. Dès le 17 août, le rucher se réveille aux premières lueurs de l'aube et les butineuses volent vers la forêt pour se gaver du produit des digestions nocturnes. Pendant quelques jours, la courbe de la balance enregistre des rentrées allant jusqu'à 1,5 kg. Dès le 25 août, des pluies abondantes remettent les pendules à l'heure en décimant les populations d'aphides. Au rucher, les travaux de préparation à l'hivernage vont bon train...

Publicité

Trois fantastiques conférences à ne pas manquer, avec des spécialistes internationaux



Vendredi 10 et samedi 11 novembre 2023 (Yves Le-Conte & Philipp Engel)
à Agroscope Marcelin à Morges

La résistance de l'abeille à varroa (prof. Yves Le-Conte) • Le microbiote de l'abeille (prof. Philipp Engel) • La communication chez les abeilles (prof. Yves Le-Conte)
• L'air de la ruche (prof. Yves Le-Conte)

Conférences passionnantes données par Yves Le-Conte, président des recherches à l'Inrae et le prof. Philipp Engel à l'Unil



Du jeudi 23 au dimanche 26 novembre 2023 :
4 jours intensifs sur le venin d'abeille et son utilisation

donnée par Antonio Couto à Agroscope Marcelin à Morges
Conférence intensive et workshop pour une formation poussée sur le venin d'abeilles et d'autres techniques qu'Antonio Couto, président de l'association d'apithérapie du Portugal, utilise depuis de nombreuses années.

Le cours sera donné en anglais et traduit en français.



Samedi 9 et dimanche 10 mars 2024

Les trésors de la ruche & attitude face à l'allergie au venin
donné par D^r Stefan Stangaci à Agroscope Marcelin à Morges
Les trésors de la ruche et ses propriétés et son utilisation • Respirer l'air de la ruche
• Comment réagir en cas d'allergie au venin d'abeille.

Informations complémentaires et achat en pré-vente par le QR code

Attention, places limitées

Inscriptions et informations : Angela Thode, 076 367 44 77, angelathode@gmail.com

Août 2023

Déjà 30 nids de frelons asiatiques détruits en 2023

18.08.2023, 20min.ch/fr / 20 Minutes Online Romandie

Genève fait face à une invasion de frelons asiatiques, a indiqué Gottlieb Dändliker, inspecteur de la faune, à la « Tribune de Genève ». En 2023, trente nids y ont déjà été détruits, contre quatre en 2021 et aucun en 2022. Cette prolifération est problématique car l'insecte menace les espèces indigènes, en particulier les abeilles productrices de miel.

Le frelon asiatique a été repéré pour la première fois au bout du lac en 2020. L'Ain (F), où plus de 300 nids ont été recensés cette année, constitue la porte d'entrée du prédateur vers la Suisse. La situation semble désormais hors de contrôle car en 2022, trois nids n'ont pas été repérés à temps, c'est-à-dire avant l'hiver. Les colonies ont donc pu se reproduire massivement. Les autorités disent compter énormément sur les signalements du public pour débusquer ces foyers et tenter de les éradiquer.



L'apiculture de loisir en plein essor dans les villes

25.08.2023, Neue Zürcher Zeitung, Gian Andrea Marti

Une oasis urbaine s'ouvre en plein cœur de Bâle. Sur un toit plat végétalisé, deux étages au-dessus de la rue, se trouve le royaume d'Andreas Seiler. C'est ici, sur le toit de l'ancienne usine du Gundeldingerfeld, que cet homme de 54 ans trouve détente et tranquillité. Partout sur le terrain de l'usine, ça bourdonne. Depuis environ neuf ans, l'apiculteur amateur a installé cinq ruches au milieu du toit.

Ce restaurateur de métier passe environ une heure et demie par semaine sur le toit à nettoyer ses ruches, à récolter le miel des rayons ou à traiter ses colonies d'abeilles avec de l'acide formique contre l'acarien *Varroa*, nuisible pour les abeilles. « L'effort est gérable », dit-il en enfilant sa combinaison de protection blanche avec des gants et un voile de protection du visage. Les ruches du Gundeldingerfeld ne sont pas tout. Seiler possède cinq autres ruches directement au Schützenmattpark, également sur un toit plat.

Seiler n'est pas seul dans sa passion. L'apiculture de loisir dans les villes est en plein essor. Rien qu'à Bâle et dans son agglomération, on compte environ quatre-vingts apiculteurs. Dans la ville de Zurich, le nombre de ruches a augmenté de 80 pour cent au cours des cinq dernières années, comme le montrent les chiffres du service vétérinaire cantonal.

La biodiversité se réduit

Mais avec ce boom, l'apiculture de loisir fait l'objet de critiques. On lui reproche en effet que les abeilles mellifères, toujours plus nombreuses, disputent de plus en plus la nourriture aux abeilles sauvages et autres pollinisateurs sauvages.

Le fait est que les abeilles sauvages sont soumises à une forte pression. Sur les 600 espèces indigènes en Suisse, 45 pour cent sont considérées comme menacées. Le mitage du territoire et l'agriculture intensive ont appauvri le paysage sur le plan biologique. Les prairies fleuries ont en grande partie disparu – et avec elles la base alimentaire de nombreuses abeilles sauvages. A cela s'ajoutent les pesticides utilisés dans l'agriculture ainsi que le manque de possibilités de nidification dû au déblaiement du paysage.

Selon Jürg Sommerhaider, cela ne sert à rien que les abeilles mellifères disputent aux abeilles sauvages leurs sources de nourriture déjà peu nombreuses. En tant que directeur de l'association IG Wilde Biene, ce photographe naturaliste s'engage pour la protection des pollinisateurs sauvages. « C'est l'inquiétude face à l'apiculture incontrôlée et à ses conséquences sur la biodiversité qui a motivé la création de notre association », explique-t-il. Depuis, les membres travaillent avec acharnement pour faire connaître ce sujet au public. Ce n'est pas facile.

Certes, ces dernières années, l'opinion publique a pris davantage conscience de la disparition des espèces et de la mort des abeilles. Mais jusqu'à présent, les mesures de promotion ont surtout profité à l'abeille mellifère. « L'abeille mellifère est devenue une porteuse de sympathie et un symbole général de la protection de la nature », explique Sommerhaider. Le film « More than Honey » du réalisateur suisse Markus Imhoof, sorti en 2012, y a également contribué.

Le fait que de plus en plus de personnes se consacrent à l'apiculture de loisir est également dû à la croyance largement répandue selon laquelle l'abeille mellifère est en danger. C'est un mythe. En effet, contrairement à de nombreuses espèces d'abeilles sauvages, l'abeille mellifère n'est actuellement pas menacée d'extinction. Toutefois, elle souffre elle aussi de la diminution de la biodiversité et de l'utilisation de pesticides. Il y a quelques années encore, l'apiculteur Andreas Seiler n'aurait pas cru que son hobby pourrait un jour être considéré comme un problème. « Quand j'ai commencé, j'ai été accueilli partout à bras ouverts », raconte Seiler. « Les jeunes apiculteurs étaient très demandés. »

Cet homme de 54 ans est entré très tôt en contact avec les abeilles. A Muttenz, où il a grandi, il rendait régulièrement visite à un ami apiculteur lorsqu'il était petit garçon. « Son hobby m'impressionnait », raconte-t-il. C'est un article paru il y a 14 ans dans la NZZ qui lui a donné l'impulsion initiale pour se lancer lui-même dans l'apiculture. « Il était question d'apiculteurs urbains à Paris », raconte Seiler. Le quadragénaire s'inscrit alors à un cours d'apiculture et démarre parallèlement sa première colonie d'abeilles. De nombreux apiculteurs considèrent leur hobby comme une contribution à la biodiversité. « Bien sûr, l'abeille mellifère, en tant qu'animal de rente, n'est pas une représentante de la biodiversité », admet Seiler. Mais elle profite de la biodiversité existante des plantes à fleurs dans les villes et contribue à la préserver.

En collaboration avec le « Bio-Bistro » du Gundeldingerfeld, que Seiler a géré pendant plusieurs années, l'apiculteur amateur a créé un mini-cycle au cœur de la ville. « Les abeilles pollinisent les plantes potagères et aromatiques qui poussent ici. Les fruits qui en poussent sont servis dans les assiettes du bistrot. Les restes deviennent du compost, à partir duquel de nouvelles plantes poussent à nouveau », explique-t-il. Le produit de ce cycle est le « miel urbain ». Environ 70 kg sont récoltés chaque année. Seiler en garde 20 kg pour sa propre consommation, il vend ou offre le reste.

L'offre de fleurs ne suffit pas

Certes, l'association IG Wilde Biene ne nie pas l'utilité écologique et économique de l'abeille mellifère. Mais d'une manière générale, la capacité de pollinisation de l'abeille mellifère est dans la plupart des cas fortement surestimée, comme on peut le lire sur le site Internet de l'association. Ainsi, de nombreuses plantes sauvages et cultivées ne peuvent pas être pollinisées par les abeilles mellifères ou ne le sont pas assez efficacement et dépendent d'autres espèces comme pollinisateurs. En général, les plantes à fleurs profitent d'un nombre aussi élevé que possible de pollinisateurs différents.

Il n'est pas scientifiquement prouvé que des densités élevées d'abeilles mellifères puissent aggraver les problèmes écologiques. Différentes études scientifiques ainsi que des observations de terrain d'écologistes vont toutefois dans ce sens. En janvier 2022, une étude de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) a fait sensation. Les scientifiques y ont examiné la durabilité de l'apiculture urbaine dans 14 villes suisses en comparant le nombre de ruches avec l'offre de fleurs dans ces villes. Ils ont constaté que la quantité de ruches avait plus que doublé entre 2012 et 2018, passant d'un total de 3139 à 6370. Pour la plupart des villes, le modèle a révélé un bilan négatif, ce qui indique que l'offre de fleurs n'est pas suffisante pour couvrir les seuls besoins des abeilles mellifères. Les auteurs de l'étude en ont conclu que « les espaces verts dans les villes ne peuvent pas rivaliser avec la densité existante des ruches ».

Concurrence alimentaire possible

Il y a toutefois aussi des critiques à l'encontre de l'étude du WSL. Martin Schwegler, de l'association d'apiculteurs BienenSchweiz, reproche à l'étude de ne pas répondre à des critères scientifiques et de présenter des lacunes méthodologiques et conceptuelles. Les données relatives à l'augmentation du nombre de ruches dans les villes sont notamment erronées et non

reproductibles. Schwegler estime qu'une concurrence alimentaire entre les abeilles mellifères et sauvages est certes envisageable, « mais cette affirmation n'a pas encore été suffisamment étayée scientifiquement ». D'autres études menées à l'étranger ne sont pas non plus suffisamment concluantes. Sur le site Internet d'apisuisse, l'organisation faîtière nationale des sociétés d'apiculture suisses, dont BienenSchweiz fait également partie, on peut lire : « Là où il y a trop peu de plantes différentes assurant une offre permanente de pollen ou de nectar, la densité des abeilles peut jouer un rôle ». Une certaine concurrence alimentaire ne peut pas être exclue dans de telles régions.

Toutefois, il ne faut pas pour autant créer une concurrence entre les abeilles mellifères et sauvages. « Les abeilles sauvages ne sont pas menacées par l'existence des abeilles mellifères, mais par le manque de possibilités de nidification et la disparition de leurs plantes préférées ». En ce qui concerne la lutte contre les épidémies, les apiculteurs ont également intérêt à ce que la densité d'abeilles ne soit pas trop importante. « Le fait est que personne n'a besoin d'acquérir des abeilles mellifères supplémentaires pour lutter contre la disparition des abeilles », poursuit le site. Martin Schwegler abonde dans ce sens.

Il est notamment insensé d'installer une ruche ou un arbre factice pour abeilles mellifères dans le jardin sans connaissances de base solides. « En tant que non-apiculteur, on peut s'engager efficacement en faveur des abeilles en s'efforçant d'améliorer l'offre de fleurs et les possibilités de nidification pour les abeilles sauvages ». Pour un jardin ou un balcon accueillant pour les abeilles, il faut par exemple préférer les plantes indigènes et les herbes culinaires comme l'aubépine, les campanules ou le thym aux plantes ornementales hautement domestiquée. Ces dernières empêchent les abeilles d'accéder à la fleur ou ne fournissent pas de nectar. Elles n'ont donc aucune valeur en tant que source de nourriture pour les insectes.

Une réglementation est-elle nécessaire ?

Si de nombreuses personnes optent pour l'apiculture de loisir, c'est aussi parce qu'il est très facile de se lancer. La loi n'impose que l'enregistrement de la colonie d'abeilles nouvellement installée. Une formation correspondante est simplement recommandée.

L'association IG Wilde Biene demande une régulation de l'apiculture. Le nombre de ruches doit être soumis à autorisation et limité, notamment dans les villes et à proximité des réserves naturelles, afin d'atteindre une densité durable d'abeilles mellifères, explique Sommerhaider. « L'espace urbain est justement un habitat particulièrement digne de protection pour les abeilles sauvages, car il est en grande partie exempt de pesticides et les abeilles sauvages trouvent sur les toits, les terrasses et les balcons, dans les jardins, les plates-bandes et les parcs une offre abondante de fleurs ainsi que des structures de nidification variées ».

Mais combien de ruches seraient idéales ? Il n'y a pas de réponse claire à cette question. Diverses études scientifiques aboutissent à des résultats différents. Elles quantifient entre 0,1 et 7,5 ruches par kilomètre carré la densité d'abeilles naturelle et donc durable.

Swegler, de l'association d'apiculteurs BienenSchweiz, estime que les valeurs limites pour la densité d'abeilles mellifères ne sont pas très pertinentes. D'une part, il n'y aurait pas de consensus scientifique sur ce qu'est une densité durable d'abeilles mellifères. « D'autre part,

cela ne résoudrait pas le véritable problème des abeilles sauvages, à savoir le manque de possibilités de nidification et le manque d'espèces végétales, en partie à cause de l'agriculture intensive et des jardins bien rangés». Pour Sommerhaider, de l'IG Wilde Biene, il est en revanche clair que « si les abeilles mellifères n'étaient pas si nombreuses, l'offre de nourriture serait bien meilleure pour les abeilles sauvages ». Mais il souligne également que l'on ne veut pas opposer les abeilles sauvages et les abeilles mellifères. Car les abeilles mellifères causeraient beaucoup moins de préoccupations s'il y avait encore suffisamment de prairies fleuries dans l'espace agricole. « Les apiculteurs et apicultrices ne sont pas les méchants », explique Sommerhaider, « seulement, l'immense surface d'espace agricole dénaturé ne joue pas en leur faveur ». Selon ce protecteur des abeilles sauvages, la solution serait simple : une utilisation modérée de pesticides et d'engrais, des fleurs sauvages le long des champs, des cultures agricoles mixtes et des structures naturelles comme des tas de branches et de pierres. « Il y aurait alors de la nourriture et un espace vital pour tous ».

Publicité



CONFÉRENCE & FORMATION

avec Joseph Hemmerlé
au Théâtre Benno Besson à Yverdon

Conférence Vendredi 6 octobre, 19h30-21h
Les mécanismes qui gouvernent l'essaimage

Formation Samedi 7 octobre, 9-16h
De la fleur au miel
La pollinisation, les pollinisateurs et le pollen
Le système immunitaire de l'abeille



En savoir plus : www.arbdyn.ch

Dates à retenir

Date	Heure	Manifestations	Lieu	Contact	Public cible	Participation
------	-------	----------------	------	---------	--------------	---------------

NEUCHÂTEL – SOCIÉTÉ D'APICULTURE DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES

25.10.23	20h	Stamm ouvert à tous Echanges d'expériences et de pratiques	Restaurant du Chevreuil, La Chaux-de-Fonds	Pierre Paratte 079 442 73 37		
----------	-----	--	--	---------------------------------	--	--

JURA – SOCIÉTÉ D'APICULTURE AJOIE ET CLOS-DU-DOUBS

08.10.23	10h	Contrôle des provisions, chute des varroas, changement de reines	Rucher école de la société, Porrentruy	Stéphane Rubin 078 707 16 76 stephrub@monnot.ch		
----------	-----	--	---	---	--	--

VAUD – SOCIÉTÉ D'APICULTURE DU NORD-VAUDOIS

30.10- 04.11.23		Semaine Migros	MMM Yverdon			
--------------------	--	----------------	-------------	--	--	--

VAUD – SOCIÉTÉ D'APICULTURE D'ORBE

07.10.23	8h	Foire aux oignons Vuitebœuf (public)	Vuitebœuf			
13 au 15.10.23		Foire aux Sonnaïlles	Romainmôtier			

BERNE – SOCIÉTÉ D'APICULTURE DU JURA BERNOIS

06.10.23	17h	Cours apicole	T. Laubscher	Rucher Les Saugières, Corgémont	apiculteurs	interne à la section
21.10.23	9h	Nettoyage du rucher	Intervenant A. Seipelt Questions: 076 432 33 26	Rucher de la fédération Loveresse	apiculteurs	interne à la section
30.10.23	20h	Vulgarisation: La fausse teigne et la cire	Intervenant A. Seipelt Questions: 076 432 33 27	Ecole d'agriculture de Loveresse	apiculteurs	interne à la section

SERVICE SANITAIRE APICOLE

12.10.23	20h	Prestations du SSA	En ligne et en direct	Participation sans inscription; il suffit de cliquer sur le lien de participation sous www.abeilles.ch/ manifestations-ssa	apiculteurs	public
----------	-----	--------------------	-----------------------	--	-------------	--------

MONDE

13-15.10.23		Congrès FNOSAD	Périgueux, France	Inscription sur fnosad.fr	apiculteurs, public	en partie public, sur inscription
14 et 15.11.23		Journées d'étude de l'ANERCEA	Clermont-Ferrand, France	Inscription avant le 20 octobre (anercea.com)	apiculteurs	sur inscription

Composition du comité de la Société romande d'apiculture : (10/2023)

Site internet: www.abeilles.ch

PRÉSIDENTE

M. Francis SAUCY, rue des Châteaux 49, 1633 Vuippens. Tél. 079 634 54 09.

E-mail: presidence@abeilles.ch

VICE-PRÉSIDENTE – MATÉRIEL DE PUBLICITÉ – MARKETING INFORMATIQUE – CONCOURS DES RUCHERS

M. Olivier MOOSER, Grienweg 2, 2572 Mörigen. Tél. 078 712 02 10.

E-mail: vice.presidence@abeilles.ch

SECRETARIAT – FINANCES – BIBLIOTHÈQUE – ARCHIVES

M. Henri ERARD, Allée des Soupirs 1, 2900 Porrentruy. Tél. 032 466 34 54. E-mail: caissier@abeilles.ch

CONTRÔLE DU MIEL

M^{me} Mélanie BAUDET, rte des Coudres 7, 1298 Céligny. Tél. 079 251 18 74. E-mail: miel@abeilles.ch

VULGARISATION – ASSURANCE VOL, DÉPRÉDATIONS ET INTOXICATIONS

M. Benoît DROZ, Länggassstrasse 61, 3012 Bern. Tél. 079 773 43 69. E-mail: vulgarisation@abeilles.ch

ÉLEVAGE – PRÉPOSÉE AUX VÉTÉRANS

M^{me} Céline JURIK, Grandchamps 5, 1896 Miex. Tél. 078 848 56 21. E-mail: elevage@abeilles.ch

SANS DICASTÈRE

M^{me} Corinne HAESLER. Tél. 079 722 51 05.

Hors comité

ADMINISTRATION – ABBONNEMENTS – CHANGEMENTS D'ADRESSE

M^{me} Aude STEINER, assistante administrative, Les Brussattes 1, 2904 Bressaucourt, Suisse.

Tél. 032 466 76 64 (lundi-jeudi 8 h 30-11 h 30 et jeudi 13 h 30-16 h 30).

E-mail: administration@abeilles.ch.

Les abonnements partent toujours du 1^{er} janvier. Les nouveaux membres reçoivent la Revue Suisse d'Apiculture à partir du mois pendant lequel ils ont effectué le paiement de leur cotisation. Les revues déjà parues dans l'année civile en cours leur sont envoyées automatiquement dans la limite des stocks disponibles. Prix de l'abonnement annuel: 60 francs suisses.

Les personnes qui souhaitent s'abonner sont priées de s'annoncer auprès de l'assistante administrative, en donnant leur adresse complète. Une facture sera envoyée. Dès paiement de celle-ci, la revue sera envoyée.

Changement d'adresse: Les changements d'adresse sont gratuits. Les demandes doivent être adressées à l'assistante administrative (M^{me} Aude STEINER) en précisant la nouvelle adresse et le N° de membre.

RÉDACTION REVUE RSA – ANNONCES – PESÉES & OBSERVATIONS

M^{me} Isaline Bise, rte de Morlens 100, 1674 Morlens. Tél. 079 727 61 43.

E-mail: revue.sar@abeilles.ch. *Délais rédactionnels: voir sous le sommaire de chaque édition.*

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

M. Guillaume KAUFMANN, Numa-Droz 27, 2300 La Chaux-de-Fonds. Tél. 079 839 37 41.

E-mail: conseils.debutants@abeilles.ch

BIBLIOTHÈQUE – MÉDIATHÈQUE DU VALAIS

Médiathèque du Valais, Bibliothèque cantonale, rue de Lausanne 45, 1950 Sion, Tél. 027 606 45 50.

E-mail: mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch. Site internet: www.mediatheque.ch

Prêt pour l'hiver

13,3 % de rabais sur les coussin

Profitez de 13,3 % du rabais sur tous les coussins, laine de mouton et mousse synthétique.

Le rabais est valable pour toutes les commandes en octobre.



La réduction n'est pas cumulaire avec d'autres avantages ou rabais.



JAB
CH-2904 Bressaucourt
P.P. / Journal



Retours à :
Revue suisse d'apiculture
Les Brussattes 1

ICI VOTRE *prochaine* ANNONCE

Contactez la rédaction:
revue.sar@abeilles.ch
079 727 61 43

Délais:

Nov.-déc.	mer., 25.10.2023
Jan.-fév.	ven., 15.12.2023

